
LES CRITERES SOCIAUX

Pour déterminer votre droit à bourse et votre échelon, 3 critères sont retenus :

➤ **Les revenus de la famille**

Les ressources prises en compte sont les revenus 2020 figurants sur l'avis d'imposition 2020 des parents de l'étudiant.

➤ **Le nombre d'enfants à charge fiscale de la famille**

Pour chaque frère ou sœur, **fiscalement** à charge de la famille, étudiant dans l'Enseignement supérieur :

- **4 points de charge** : étudiant inscrit dans l'enseignement supérieur,
- **2 points de charge** : pour chaque autre enfant fiscalement à charge de la famille à l'**exclusion** du candidat boursier.

➤ **L'éloignement du lieu d'études**

La distance prise en compte est celle qui sépare le domicile familial (commune de résidence) de l'établissement d'inscription à la rentrée universitaire.

- De 30 à 249 km : **1 point de charge.**
- 250 km et plus : **2 points de charge.**